

tion. Nous devons donc chercher à convaincre les États-Unis, soit d'alimenter autrement ces raffineries ou, si la chose est impossible, de diriger et de surveiller la circulation des pétroliers de façon à réduire les risques le plus possible.

On a proposé de pourvoir à tous les besoins de ces raffineries à partir du Canada au moyen d'un pipe-line qui franchirait les montagnes et acheminerait le pétrole de l'Alberta. En fait, à l'heure actuelle, plus de 80 p. 100 du pétrole livré à ces raffineries emprunte cette voie. Le reste arrive déjà dans de petits pétroliers. Dans une lettre récente adressée au Congrès des États-Unis, M. Rogers Morton a rejeté cette proposition, étant donné l'incertitude que présente ce mode d'approvisionnement aux yeux des Américains et leur désir manifeste que le pétrole canadien destiné à l'exportation soit dirigé en priorité vers les États du mid-west.

Nous pouvons donc prévoir que les États-Unis ne trouveront pas acceptables les conditions que nous avons posées pour acheminer le pétrole vers Puget Sound puisque le Canada n'autoriserait manifestement que les exportations du pétrole qui seraient en surplus de ses besoins et ne pourrait répondre à tous les besoins des États-Unis à Puget Sound et dans le mid-west. Nous considérons donc toutes les mesures appropriées pour minimiser le risque que court l'environnement au cas où il ne resterait pas d'autre choix qu'un certain trafic de pétroliers géants dans Puget Sound.

Il y a quatre manières d'attaquer ce problème.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est écoulé. Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a la parole.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT QUANT À LA RECONNAISSANCE DU
NOUVEAU GOUVERNEMENT CHILIEN

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, hier, à la Chambre, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) s'il ne pourrait songer à retarder la reconnaissance de la junte militaire du Chili aussi longtemps que le Canada l'a fait dans le cas de la République populaire de Chine. On m'a donné une réponse qui n'en était pas une.

Quand je suis devenu citoyen canadien en 1967, j'ai reçu copie d'une proclamation de la Déclaration canadienne des droits dont le dernier passage m'a toujours frappé comme étant le plus mémorable. Je l'ai enseigné à mes élèves pendant les 15 années où j'ai fait la classe au niveau élémentaire en Ontario, parce qu'il renferme l'essence même de ce que le Canada représente. Il mérite d'être répété, de crainte que certains députés ne l'aient pas vu ou lu. Il dit quelque chose comme ceci: Je suis citoyen canadien, citoyen libre; libre de m'exprimer sans crainte; libre de pratiquer la religion de mon choix; libre de lutter pour ce que j'estime être le bien, et de m'opposer à ce qui me semble être le mal; libre de choisir les gouvernants de mon pays. Je m'engage à défendre cet héritage de liberté pour moi-même et pour toute l'humanité.

Monsieur l'Orateur, il y a deux semaines, une junte militaire dirigée par le général Pinochet a décidé pour le bien du peuple chilien que le gouvernement que ce dernier avait élu démocratiquement devait être supprimé, que la constitution devait être suspendue et qu'il fallait faire fi des droits civiques et humains de tous les citoyens. Toutes

Ajournement

les valeurs que nous nous sommes engagés à défendre pour nous-mêmes et pour l'humanité ont été refusées au Chili.

Le gouvernement ne doit pas reconnaître les assassins militaires qui représentent tout ce à quoi nous nous opposons, en tant que nation. La seule condition pour que nous consentions à avoir des relations avec cette junte est qu'elle rétablisse immédiatement la constitution et les libertés civiques et humaines du peuple chilien. Nous avons entendu beaucoup parler du prétendu échec de Salvador Allende au Chili. D'autre part, nous savons qu'en 1970 il fut élu par 36.5 p. 100 des voix de la population et qu'en 1972, il a obtenu 43 p. 100 des voix.

Je dis qu'Allende n'avait pas échoué. Sans doute tous les Chiliens n'avaient-ils pas de voiture dans leur garage ou de télévision en couleur. Certains d'entre eux n'avaient même par grand-chose à manger ou beaucoup à dépenser. Mais le président Salvador Allende leur a donné quelque chose qu'ils n'obtiendront jamais de leurs dictateurs militaires; il leur a donné l'occasion de participer aux décisions qui touchent leur vie et l'espoir d'un avenir démocratique. Certains à la Chambre ne comprennent peut-être pas ce que ce genre de chose signifie ni comment les gens peuvent accepter de se serrer la ceinture dans l'espoir d'un avenir meilleur. Dans des circonstances tragiques, Salvador Allende a montré jusqu'où pouvait aller le dévouement et la persévérance dont je parle.

● (2220)

Ne soyons pas naïfs. L'option de la violence militaire s'offrait tout autant à Allende qu'à ses assassins. Mais il l'a refusée, et maintenant bon nombre doivent regretter qu'il ne l'ait pas acceptée. Mais je ne le regrette pas, monsieur l'Orateur, car si Allende est mort, il nous a laissé ses principes, ses croyances et ses espérances intacts.

Personne à la Chambre n'a fait l'éloge de Salvador Allende, monsieur l'Orateur, et je le déplore. Il est difficile de penser qu'aucun hommage n'a été rendu à cet homme intrépide, que les porte-parole du gouvernement et de l'opposition officielle ont persisté dans leur silence. On s'interroge sur la sincérité du gouvernement et de l'opposition officielle qui au cours de notre récente grève des chemins de fer avaient tant parlé du maintien de la démocratie et de la voie sacrée du peuple mais qui se sont tus lorsque cette voix chilienne fut si dramatiquement et violemment réduite au silence. C'est là hypocrisie propre à avilir le nom de notre pays.

Le président Allende est mort en faisant preuve d'un grand courage en face de l'adversité. Il est mort en se dévouant pour améliorer le sort économique et social de son peuple et en faisant preuve d'un plus grand respect pour les institutions démocratiques incorporées dans la constitution de son pays qu'aucun autre homme politique dont j'ai pu lire l'histoire ne l'a fait depuis ces quelque 50 dernières années. Cet homme brave est mort dans des circonstances héroïques. On ne saura peut-être jamais ce qui s'est vraiment passé, et il n'est que naturel et juste que son éloge soit fait à la Chambre par un fils de l'Amérique du Sud.

Puisse le flambeau de la liberté qu'il a allumé en ce continent endormi du Sud nous donner, à nous Canadiens, le courage de dire non au général Pinochet et compagnie, et puissent les Chiliens toujours voir dans sa mémoire comme un phare sur lequel se guider. Viva Allende! Viva Chile!

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le premier